



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gap le 22 FEV. 2021

La Préfète des Hautes-Alpes

à

Monsieur le Président du Conseil
départemental des Hautes-Alpes

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des
communautés de communes et
d'agglomération

Mesdames et Messieurs les Présidents des
conseils locaux et intercommunaux de
prévention de la délinquance

Mesdames et Messieurs les Présidents
d'organismes et d'associations

Objet : Lutte contre la drogue et les conduites addictives – Appel à projets 2021
Crédits de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (MILDECA)

Pièce jointe : feuille de route 2019-2022

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire, social et économique particulièrement difficile. Si les conséquences immédiates des périodes de confinement sur les usages de substances psychoactives sont contrastées, il est probable que, pour une partie de la population, l'aggravation des consommations et comportements à risque perdure, en particulier en raison de la dégradation de l'état de santé mentale liée aux effets combinés de la crise sanitaire et de ses impacts économiques et sociaux à court et moyen termes.

Aussi la prévention et la prise en charge des conduites addictives restent-elles un enjeu majeur pour la santé et la sécurité des populations, alors que le tabac et l'alcool sont responsables chaque année respectivement de 75000 et 41000 décès. Les allègements progressifs des restrictions liées à la COVID 19 pourront constituer autant d'opportunités pour accentuer en 2021 les efforts en matière de prévention des conduites addictives (accompagnement de la vie festive, encadrement de la vente d'alcool, interventions en milieu scolaire, prévention de l'usage problématique des écrans).

Par ailleurs, la lutte contre le trafic de stupéfiants reste une priorité. La mise en œuvre des 55 mesures du plan national de lutte contre les stupéfiants, adopté en septembre 2019 et coordonné par l'OFAS, se poursuit. La généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants et le déploiement, dans chaque département, des cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), rassemblant les forces de police, de gendarmerie et de douane, contribuent au dispositif national mis en place.

Affaire suivie par : Sabrina RICHAUD - Josiane RISPAUD
Téléphone : 04.92.40.49.25 - 04.92.40.48.06
Télécopie : 04.92.40.49.63
Courriel : sabrina.richaud@hautes-alpes.gouv.fr
josiane.rispaul@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes
28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

1 / 2

n°60

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022¹ a défini les nouvelles orientations relatives à la prévention des conduites addictives et s'articule autour de 6 grands défis :

- 1- Protéger dès le plus jeune âge
- 2- Mieux répondre aux conséquences des addictions pour les citoyens et la société
- 3- Améliorer l'efficacité de la lutte contre le trafic
- 4- Renforcer les connaissances et favoriser leur diffusion
- 6- Créer les conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire

Comme en 2020, il apparaît nécessaire de poursuivre et renforcer cette action territoriale coordonnée entre les institutions, les professionnels et les associations.

Le présent appel à projets départemental vise à susciter des initiatives locales allant dans le sens de la construction d'un plan d'action global à même de modifier durablement les représentations et les comportements de nos concitoyens et notamment des plus jeunes, face aux risques et dommages induits par la consommation des produits psycho-actifs.

Il s'adresse aux structures qui souhaitent engager des actions conformes aux objectifs poursuivis par les chefs de projet régional et départemental et le comité de pilotage interministériel, et respectant les préconisations inscrites dans la feuille de route régionale ci-jointe.

Je vous précise que l'émergence de projets nouveaux sera privilégiée. Les projets en reconduction seront examinés et réévalués au regard des éléments de bilan et d'évaluation fournis.

Dans la mesure où vous souhaiteriez faire une demande de subvention dans le cadre de la MILDECA, je vous remercie de bien vouloir effectuer cette démarche **avant le 6 avril 2021** (délai de rigueur).

La procédure est dorénavant entièrement dématérialisée

Le dépôt des dossiers et les échanges avec l'administration se font en ligne. Les « dossiers en format papier » ne doivent plus être envoyés par la Poste, ni déposés à la préfecture.

Pour déposer votre demande, il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous ou le recopier dans votre navigateur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-mildeca-2021>

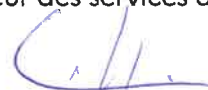
Si une subvention vous a été versée en 2020, le compte-rendu financier et le bilan qualitatif de l'action doivent être transmis avant la clôture du présent appel à projets.

En l'absence de bilan et de compte-rendu, aucune nouvelle subvention ne pourra être attribuée.

Mesdames Sabrina RICHAUD, en charge de l'instruction des dossiers - Tél : 04 92 40 49 25 et Josiane RISPAUD, cheffe du bureau de la sécurité intérieure - Tél : 04 92 40 48 06, demeurent bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information utile et vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches.

Bien à vous,

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur des services du Cabinet



Nicolas BELLE

¹ <https://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/mobilisation-2018-2022>